

# PLAN RÉGIONAL DE PRÉVENTION

HORIZON  
2020

PLAN STRATÉGIQUE  
PREVENTIONBTP

# 2020

Agence Bretagne

Validé le 17 décembre 2019

PASSEZ SIMPLEMENT À LA PRÉVENTION

**OPPBTP**  
La prévention BTP





## Sommaire

<b>Introduction sur le plan stratégique Horizon 2020.....</b>	<b>5</b>
▶ Le plan stratégique Horizon 2020 .....	6
▶ Le plan régional de prévention 2020 de l'agence Bretagne .....	8
<b>Programme prioritaire n°1 : Développer la culture de prévention .....</b>	<b>11</b>
▶ Sous-programme 1-2 : Outils et argumentaires .....	13
▶ Sous-programme 1-3 : Promotion et partenariats .....	17
▶ Sous-programme 1-4 : Le DUER et son Plan d'Action, une Priorité.....	22
▶ Sous-programme 1-5 : Formation professionnelle continue (FPC).....	24
▶ Sous-programme 1-6 : Formation initiale .....	26
<b>Programme prioritaire n°2 : Actions ciblées .....</b>	<b>29</b>
▶ Sous-programme 2-1 : Gestion des situations d'urgence .....	31
▶ Sous-programme 2-2 : Actions ciblées par risques prioritaires.....	33
▶ Sous-programme 2-3 : Accompagnement des CSE .....	38
▶ Sous-programme 2-4 : Accompagnement des grandes entreprises.....	40
▶ Sous-programme 2-5 : Accompagnement des Maîtres d'ouvrage.....	42
▶ Sous-programme 2-6 : Accompagnement des coordonnateurs SPS .....	44
▶ Sous-programme 2-7 : Accompagnements individuels.....	46
<b>Programme prioritaire n°3 : Améliorer les conditions de travail.....</b>	<b>49</b>
▶ Sous-programme 3-2 : Base de données « solutions conditions de travail » .....	51
▶ Sous-programme 3-3 : Études conditions de travail .....	53
▶ Sous-programme 3-4 : Risques chimiques, études et outils techniques .....	55
<b>Programme prioritaire n°4 : Digital .....</b>	<b>58</b>







## INTRODUCTION SUR LE PLAN STRATEGIQUE HORIZON 2020

---

*Alors que le Bâtiment et les Travaux Publics peuvent espérer une sortie de crise dans les années qui viennent, les défis à relever ne manquent pas.*

*Évolution des attentes du marché, public ou particulier, évolution de la société, défi de la rénovation énergétique, tout cela nécessite une adaptation de l'offre des entreprises, par des offres intégrées, regroupement d'entreprises, une gestion des interactions encore plus surveillée. Tout cela n'est pas sans conséquence sur l'acte de construire et donc naturellement sur la maîtrise des risques professionnels associés.*

*Les organisations professionnelles et syndicales du Bâtiment et des Travaux Publics soutiennent ces évolutions, en adaptant les outils et dynamiques au service des entreprises et des salariés.*

*Pendant les années de crise, depuis 2009, les entreprises du BTP n'ont pas relâché les efforts en prévention des risques professionnels. L'indice de fréquence des accidents du travail a baissé de près de 15% en 5 ans, plus forte baisse jamais enregistrée ! Les innovations se sont succédées pour apporter toujours plus de solutions adaptées et accessibles, tant en ce qui concerne les matériels et matériaux que les méthodes de construction et l'organisation des chantiers. La prévention est devenue un sujet de mobilisation majeur pour toutes les organisations professionnelles et syndicales, et pour un nombre croissant d'entreprises.*

*Le respect des hommes et des femmes du BTP, et l'amélioration continue de leurs conditions de travail, doivent trouver toute leur place dans le monde de demain, et contribuer ainsi à la poursuite de la réussite du Bâtiment et des Travaux Publics, à une image forte auprès des clients, à la capacité d'attirer les meilleurs talents, à une juste valorisation de la contribution du BTP à l'économie et la collectivité nationales.*

*Depuis 1947, l'OPPBTB veille à la santé et à la sécurité des salariés du Bâtiment et des Travaux Publics, selon les orientations arrêtées par les partenaires sociaux de la profession.*

***Le plan stratégique quinquennal HORIZON 2020 et les plans régionaux de prévention qui en sont la déclinaison régionale représentent la contribution attendue de l'Organisme pour permettre aux entreprises du BTP de relever avec succès les défis qui les attendent en prévention des risques professionnels et amélioration des conditions de travail.***

***Cette année est la dernière année de ce plan. De nombreuses actions ont déjà été menées et de nombreux résultats obtenus. 2020 doit permettre de nous rapprocher encore plus des ambitions que nous poursuivons pour le plan Horizon 2020.***

## ► LE PLAN STRATEGIQUE HORIZON 2020

---

Le bilan du plan Horizon 2015, réalisé au travers de ces retours d'expérience, des questionnements des membres de comités régionaux et du comité national, des expressions des collaborateurs de l'OPPBTP, des enquêtes auprès des entreprises du BTP, a permis au Conseil du Comité National d'exprimer et de définir les attentes essentielles concernant le programme stratégique de l'OPPBTP sur les prochaines années.

Il ressort donc de ce bilan, confronté aux réalités de l'environnement du BTP, que **3 enjeux sont posés prioritairement dans le BTP sur les questions de santé et sécurité au travail** :

1. Poursuivre la mobilisation des entreprises et de leurs salariés, en particulier parmi les plus petites mais pas uniquement, pour développer la prise en charge active des questions de santé et sécurité au travail au quotidien dans un contexte où les solutions sont largement disponibles.
2. Faire baisser les accidents graves et mortels. Avec entre 150 et 200 décès par an, la situation est clairement inacceptable et des actions doivent être menées résolument pour faire baisser ce nombre.
3. Relever le défi des conditions de travail et de leur amélioration : dès 2011 avec l'accord de branche pour la prévention de la pénibilité et l'amélioration des conditions de travail, le BTP a affirmé sa volonté pour faire progresser les conditions de travail, facteur d'attractivité du métier, de satisfaction et d'efficacité au quotidien. Il importe d'amplifier le mouvement.

Le Conseil du comité national a donc acté que le plan stratégique **Horizon 2020** devait se baser sur des **principes d'actions**, au nombre de 6, permettant à l'OPPBTP d'assurer au mieux, avec efficacité mais aussi efficience sa mission de promotion de la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles auprès des acteurs de la construction et en premier lieu auprès des entreprises et des salariés du BTP.

Ces principes sont les suivants :



1. **Privilégier la dimension collective et mutualisée dans les actions et démarches de l'OPPBTP ;**



2. **Renforcer la logique de choix, de mesure et d'évaluation ;**



3. **Favoriser systématiquement une approche partenariale ;**



4. **Faire évoluer et professionnaliser davantage nos outils, tout en associant nos partenaires ;**



5. **Développer l'agilité de l'organisation, pour accompagner rapidement les changements de priorité et d'action ;**



6. **Rester attentif à l'efficacité d'emploi de nos moyens, dans un contexte d'évolution de nos ressources financières.**



Ils sont à appliquer au quotidien pour toutes actions et projets de l'OPPBTB et notamment dans le cadre des axes de travail définis, exprimés en **5 programmes prioritaires** :



- **PP1** : Culture prévention : mobiliser les entreprises avec un message positif de performance et le DUER comme porte d'entrée
- **PP2** : Renouveler les accompagnements des entreprises et des acteurs-clés de la construction, dans une approche mutualisée et ciblée, avec l'objectif prioritaire de baisse des accidents graves et mortels
- **PP3** : Conditions de travail : développer des solutions innovantes et performantes grâce aux retours d'expérience et à des études de terrain, et accompagner la mise en œuvre du compte pénibilité
- **PP4** : Stratégie digitale : une offre de prévention innovante et personnalisée accessible à tous
- **PP5** : Déployer une organisation dynamique au service du plan stratégique HORIZON 2020

**Parmi ces 5 programmes prioritaires, les trois premiers sont ceux qui ont les implications les plus fortes en agence dans le cadre de l'activité opérationnelle en direction des entreprises.**

Le plan Horizon 2020 propose une approche positive en prévention pour des entreprises performantes et la satisfaction de tous sur des chantiers sûrs et sains.

Il est en phase avec les axes du Plan Santé Travail 3 qui mettent notamment en avant la notion de valorisation de la santé et de la sécurité au travail par une approche préventive et positive, par la lutte contre les risques les plus prégnants, par des approches ciblées, par la poursuite de l'amélioration des conditions de travail, élément essentiel de la qualité de vie au travail et qui visent à organiser l'action de tous les acteurs de la prévention dans une synergie permettant des résultats concrets et mesurables tout particulièrement auprès des TPE et PME.

**Nous arrivons donc dans la dernière année du plan et il s'agit en 2020 principalement de poursuivre les actions en cours et de consolider les résultats des nombreuses actions et projets menés à bien ces quatre dernières années, avant un bilan qui sera réalisé en 2021.**

## ► LE PLAN REGIONAL DE PREVENTION 2020 DE L'AGENCE BRETAGNE

---

Au niveau régional, le Plan régional de prévention (PRP) s'inscrit en droite ligne des orientations du plan Horizon 2020 et des orientations 2020 votées par le Conseil du Comité National en octobre 2019. Il en est la déclinaison régionale, déclinaison prenant en compte le contexte régional à savoir :

- Les axes et plans d'action des partenaires institutionnels que sont les SIST, les Carsat, la Direccte, et Aract ;
- Les actions déjà menées, les résultats déjà obtenus et les retours d'expérience associés ;
- Les ressources locales internes à l'OPPBTP mais aussi externes, dans le cadre des partenariats existants ou à construire ;
- Les problématiques spécifiques et priorités ressortant du contexte local dont l'accidentologie et notamment celles relevées par le Conseil du comité régional Bretagne – Pays de la Loire.

Le Plan régional de prévention organise le déploiement des actions nationales souvent menées avec le soutien ou la collaboration de la DGT, de la CNAM et d'autres acteurs nationaux, actions telles que la campagne contre les chutes de hauteur

Il permet aussi la définition et le déploiement d'actions locales en fonction des éléments de contexte cités ci-dessus.

Il convient néanmoins dans ces différents projets de favoriser ceux qui permettent de profiter au plus grand nombre, soit par des actions collectives, soit par la mutualisation des résultats et retour d'expérience réalisés.

**En 2020, en cohérence avec les orientations du plan HORIZON 2020, particulièrement en ce qui concerne les programmes prioritaire 1 à 3, dans une logique de continuité avec certaines des actions menées depuis le début du plan, le PRP se focalisera notamment sur les thèmes et actions suivants (liste non exhaustive) :**

- Poursuite de l'action ciblée contre les risques de chutes de hauteur dans le cadre des actions de prévention des risques les plus "accidentogènes", en partenariat avec la CNAM et les Carsat, dans le cadre d'une convention renouvelée. Cette année l'accompagnement des entreprises déjà ciblées les années précédentes sera poursuivi chaque fois que considéré comme profitable et de nouvelles cibles, en nombre limité cependant, ont été définis. Les Carsat se focaliseront plus que précédemment sur les actions envers la Maîtrise d'ouvrage.
- Dans le cadre de l'évolution de notre politique de formation professionnelle continue, un effort particulier sera fait pour faire progresser dans les entreprises les formations qui permettent de pérenniser leur démarche de prévention (formation de l'encadrement, du chargé de prévention, formation à des méthodes de prévention, etc.)



- Appropriation et déploiement d'une nouvelle offre de service de conseil et d'accompagnement des entreprises favorisant les progrès en culture prévention.
- Poursuite des actions visant à l'amélioration du dialogue social et notamment par l'accompagnement des actions des CSE et CSSCT, dans un souci de maintien et de développement dans les IRP des pratiques et échanges favorables à l'amélioration des conditions de travail
- Poursuite de la mobilisation des entreprises, avec le concours des partenaires de l'OPPBTP, organisations professionnelles, services de santé, entreprises exemplaires en prévention, sur la réalisation et la mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels et du plan d'action associé, avec l'un des outils d'évaluation présents sur le site internet [www.preventionbtp.fr](http://www.preventionbtp.fr), le document unique étant une étape essentielle dans le développement d'une culture de prévention performante ;
- Renforcement du recueil des retours d'expérience dans une logique de mutualisation et de publication (via divers outils et média développés au niveau national, ex. : solutions chantier, cas P&P, analyse AT)

Le contexte local de la région Bretagne influe sur les méthodes et modalités de déploiement du plan Horizon 2020 et notamment les éléments suivants sont à prendre en compte dans la définition des actions à mener :

- L'ancrage des démarches TPE et du **DU Prem's, de PréventionBTP En direct, de Prévention & Performance et de l'Approche positive**, au travers d'actions fortes de promotion terrain en partenariat avec les **organisations professionnelles**, services de santé, entreprises exemplaires en prévention, ...
- La poursuite du développement **d'actions spécifiques pour et en partenariat avec les grandes entreprises**, permettant de toucher de nombreux salariés et sous-traitants et de favoriser la mutualisation des bonnes pratiques et innovations. Ce partenariat inclut la poursuite de la **démarche Culture Prévention BTP ICSI/OPPBTP** commencée avec de grandes entreprises ;
- La poursuite du développement progressif de la sensibilisation des **Maitres d'ouvrages**, notamment par la formation dans le cadre de la future convention de partenariat travaux en hauteur avec la **CARSAT Bretagne** ;
- La poursuite des **Etudes Métiers** déjà engagées depuis plusieurs années avec les **services de santé au travail**.

**Les actions du Plan Régional de Prévention de la région Bretagne sont détaillées dans les fiches actions présentées dans les chapitres « sous-programme » ci-après.**

PROGRAMME STRATÉGIQUE

#01

# DÉVELOPPER LA CULTURE PRÉVENTION

HORIZON  
2020

PLAN STRATÉGIQUE  
PREVENTIONBTP



## PROGRAMME PRIORITAIRE N°1 : DEVELOPPER LA CULTURE DE PREVENTION

---

### **Culture prévention : mobiliser les entreprises avec un message positif de performance et le DUER/évaluation des risques professionnels comme porte d'entrée**

L'objectif général de ce programme prioritaire est de favoriser le développement d'une culture de prévention et de performance au sein des entreprises du BTP et plus largement dans le secteur de la construction.

Deux approches complémentaires sont mises en œuvre :

1. **Concevoir, maintenir et mettre à disposition des outils simples et performants** et les faire connaître par l'intermédiaire de nos partenaires et par une promotion adaptée :  
Outils d'évaluation des risques et de construction du plan d'action, services en ligne, outils pratiques clé en main, etc. ont été développés ces dernières années, et répondent au besoin de simplicité et de pragmatisme des entreprises et notamment des plus petites, sans pour autant sacrifier la rigueur.
2. **Déployer une approche résolument positive**, mettant en avant la prévention comme un facteur de performance pour l'entreprise et non plus seulement comme une « obligation morale » ou comme une obligation réglementaire.

Engagée avec les travaux « Dimension économique de la prévention » dits Diméco puis « Prévention et Performance », l'approche positive est une question d'état d'esprit et de conviction sur les bienfaits que les démarches de prévention peuvent apporter à l'entreprise, ses salariés et à la société dans son ensemble. Travailler à changer le regard sur la prévention passe aussi par un discours différent. En cela, notre persévérance sera essentielle.

La première approche demande aussi que nous renforçons nos actions et nos partenariats pour que l'évaluation des risques devienne une réalité concrète dans toutes les entreprises du BTP et notamment que le plan d'action en lien avec cette évaluation devienne une réalité opérationnelle. Il est indispensable de progresser sur ce point et d'augmenter la proportion des entreprises véritablement actrices de leur maîtrise des risques pour que l'on puisse tendre vers 100 % des entreprises du BTP disposant d'un document unique et d'un plan d'action de prévention concret et vivant.

Pour nous permettre de suivre la progression, les enquêtes sont régulièrement réalisées et des indicateurs d'utilisation de nos outils en ligne sont suivis au niveau national.

Il est à noter que ces approches sont aussi très clairement présentes au niveau de l'axe 1 du plan santé Travail.

### **Point clés**

Dans le cadre de ce programme prioritaire une attention plus particulière sera portée sur les points clés suivants :

- **Renforcement des partenariats existants et développement de nouveaux partenariats pour multiplier le nombre d'entreprises ayant réalisé leur évaluation des risques.** Il est nécessaire de s'associer à des acteurs de terrain, ayant la capacité de toucher les entreprises. .  
Nos efforts sont essentiellement concentrés sur l'ingénierie des outils, la catalyse et la formalisation des partenariats. Bien entendu nous continuons à agir nous-mêmes auprès des entreprises ce qui nous permet un retour d'expérience direct sur nos outils.
- En **formation professionnelle continue**, poursuite de la conception et promotion de modules « culture prévention » pour toutes les catégories de personnels (chef d'entreprise, encadrants et opérateurs. Nous poursuivons l'actualisation de notre offre de formation continue pour y intégrer des éléments favorisant le développement d'une culture de prévention, y compris à destination des grandes entreprises.
- Déploiement et promotion des outils existants, récemment conçus, et poursuite du développement de **méthodes et outils** simples et faciles d'accès permettant au plus grand nombre d'entreprises, en particulier les TPE-PME, d'engager, de structurer et faire vivre leur démarche de prévention.
- Appropriation et déploiement de **nouvelles méthodes et outils de conseil et d'accompagnement** des entreprises de BTP mettant l'accent sur les progrès en culture de prévention
- En **formation initiale**, poursuite, en collaboration avec l'éducation nationale, le CCCA-BTP et les CFA BTP, de l'intégration dans les différents cursus professionnels ou supérieurs, d'éléments favorisant le développement de réflexes de prévention et d'une culture de prévention.

### Les sous-programmes

Ce programme prioritaire comporte 7 sous-programmes en lien direct avec les thèmes abordés ci-dessus.

- SP1-1 : Évaluation et mesure
- SP1-2 : Développement d'argumentaires et d'outils, 1- Offre de service pour les entreprises et 2- Approche positive
- SP1-3 : Promotion et partenariats
- SP1-4 : le DUER et son plan d'action, une priorité
- SP1-5 : Formation professionnelle continue
- SP1-6 : Formation initiale
- SP1-7 : Systèmes de management Santé et sécurité au travail

Parmi ceux-ci les **sous-programmes 1-2, 1-3, 1-4, 1-5 et 1-6** sont déclinés en agence dans le cadre du PRP par l'intermédiaire d'actions concrètes adaptées au contexte local.

**Les actions relatives à ces sous-programmes sont décrites dans les fiches actions présentées ci-après.**



## ► SOUS-PROGRAMME 1-2 : OUTILS ET ARGUMENTAIRES

---

Ce sous-programme comporte un axe autour de la conception, la mise à disposition aux entreprises ainsi que la maintenance et l'actualisation d'une **offre de service et d'outils**, adaptés et efficaces, pour progresser en prévention et d'un second, en soutien du premier, sur la promotion de **l'approche positive de la prévention** étayée, notamment, par nos travaux sur le lien entre **Prévention et Performance**.

### 1-2-1 Offre de service et outils :

Cette offre se déploie essentiellement au travers :

- des activités des agences en conseil et accompagnement des entreprises (en individuel et collectif, ex. atelier pour la réalisation du DUER et son plan d'actions, contrats d'accompagnement) en utilisant notamment une nouvelle gamme d'outils développée en 2018 et 2019
- de l'ensemble des services, outils, applications et informations proposé par le site internet [preventionbtp.fr](http://preventionbtp.fr) mais aussi par l'intermédiaire de « préventionbtp en direct », notre service de réponse en ligne lancé début 2019.

### 1-2-2 Approche positive et Prévention et Performance

Basées sur le principe qu'une action de prévention participe, voire même permet le développement de la performance de l'entreprise, les activités relatives à cet axe sont organisées autour de deux pôles :

- d'une part **la collecte et l'explicitation de cas d'école** qui permettent de démontrer l'apport de la prévention à la performance de l'entreprise (après une première étape sur des cas développant des situations de travail spécifiques, nous nous engageons dans l'étude de cas applicables à l'ensemble d'une opération, voire à l'ensemble d'une entreprise) ;
- d'autre part **les activités de promotion de l'approche positive dans laquelle s'inscrit Prévention et Performance**, par tous les moyens à notre disposition et avec le soutien de nos partenaires. En outre, une valorisation académique du sujet est étudiée pour conforter les bases théoriques de l'approche dans un cadre de recherche universitaire.

### Éléments de bilan régional 2019

- Les collaborateurs de l'OPPBTP, dont ceux en agence Bretagne, ont continués d'être appropriés aux éléments de langage de l'approche positive et Prévention & Performance.
- Au niveau national, près de 300 cas d'études Prévention & Performance ont été analysés à ce jour, après avoir été réalisées dans les entreprises par des conseillers et ingénieurs formés des agences dont 2 collaborateurs en agence Bretagne

Continuer de proposer de <b>nouvelles expérimentations</b> à la Direction des Services et Produits de l'OPPBTP, pour enrichir le catalogue offre de services pour répondre aux besoins des entreprises	Direction des Services et Produits de l'OPPBTP	Tout au long de l'année 2020 suivant les opportunités
--	--	---

- Présentation de la démarche P&P à l'occasion des salons (notamment Safexpo Brest 2019 ; Conférences CROCT à Guipavas et Rennes)
- Réalisation d'une étude P&P en 2019

### **Ciblage des actions pour 2020**

- Poursuivre la réalisation de cas d'études Prévention & Performance qui permettent de démontrer l'apport de la prévention à la performance de l'entreprise
- Cibler davantage la réalisation de nouveaux cas d'études Prévention & Performance ciblées ("extension du concept" vers la Maîtrise d'Ouvrage, la CSPPS, le BIM, le LEAN,...) suivants les opportunités et en lien avec le pilote de l'action au niveau national.
- Continuer d'autre part, de promouvoir vers l'extérieur l'approche positive de la prévention à travers les supports de communication des services centraux nationaux de l'OPPBTP, pour l'ensemble de nos cibles et partenaires, notamment au travers des réunions à thème « P&P et approche positive » avec les organisations professionnelles.



**FICHE-ACTION n° 1-2-1 : Développement d'argumentaires et d'outils : Offre de service aux entreprises**

ACTIONS	ACTEURS Partenaires	CALENDRIER
Continuer de contribuer à la <b>remontée de bonnes pratiques</b> à la Direction des Services et Produits de l'OPPBTB, pour enrichir le catalogue national d'offres de services de l'OPPBTB et l'adapter en permanence aux besoins des entreprises	Direction des Services et Produits de l'OPPBTB	Tout au long de l'année 2020 suivant les opportunités
Continuer de proposer de <b>nouvelles expérimentations</b> à la Direction des Services et Produits de l'OPPBTB, pour enrichir le catalogue offre de services pour répondre aux besoins des entreprises	Direction des Services et Produits de l'OPPBTB	Tout au long de l'année 2020 suivant les opportunités

**FICHE-ACTION n° 1-2-2 : Développement d'argumentaires et d'outils : Approche positive et Prévention & Performance**

ACTIONS	ACTEURS Partenaires	CALENDRIER
Réaliser <b>des études Prévention &amp; Performance</b> dans les entreprises suivant les opportunités et en lien avec le pilote de l'action au niveau national	Les entreprises du BTP	Tout au long de l'année 2020 suivant les opportunités
Réaliser des <b>études Prévention &amp; Performance ciblées</b> ("extension du concept" vers la Maitrise d'Ouvrage, la CSPS, le BIM, le LEAN, les entreprises ISO,...) suivants les opportunités et en lien avec le pilote de l'action au niveau national	Les entreprises et autres acteurs du BTP	Tout au long de l'année 2020 suivant les opportunités
Organiser des <b>réunions de promotion Prévention &amp; Performance</b>	Les organisations professionnelles, les services de santé au travail, les partenaires du BTP	Tout au long de l'année 2020

<p>Contribuer à la rédaction d'<b>articles</b> pour la <b>revue PREVENTION BTP</b> et sur e-prévention qui intègrent l'Approche Positive</p>	<p>Les entreprises et partenaires du BTP</p>	<p>Tout au long de l'année 2020 suivant les opportunités</p>
<p><b>Indicateurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Nombre de réunions de promotion Prévention &amp; Performance</i></li> <li>• <i>Nombre d'études de cas Prévention &amp; Performance</i></li> </ul>		



## ► SOUS-PROGRAMME 1-3 : PROMOTION ET PARTENARIATS

---

L'objectif du sous-programme et des actions du PRP est, au travers d'opérations de promotion nationale et locale mais aussi et surtout de partenariats avec les acteurs au contact des entreprises et des salariés de :

- Faire valoir par tous moyens de promotion et de communication l'importance de la prévention des risques professionnels et faire connaître auprès d'une majorité d'acteurs du BTP les outils et démarches qui y contribuent, notamment ceux développés par l'OPPBTP pour les entreprises du BTP. Un plan de communication est établi pour 2020.
- Conforter et poursuivre les partenariats existants, notamment ceux avec les organisations professionnelles et les services de santé au travail en assurant en particulier un rôle de promoteur et/ou d'opérateur actif pour la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels.

Au niveau national, depuis début septembre 2019, dans le cadre des partenariats avec les organisations professionnelles, plus de 450 réunions, réunissant plus de 5 700 participants, ont été organisées dans les différentes agences dont plus de 230 ateliers pour la réalisation du document unique d'évaluation des risques santé et sécurité au travail ce qui correspond globalement à ce qui avait été prévu dans le cadre des conventions.

### **Éléments de bilan régional 2019**

Le déploiement des actions opérationnelles 2019 a été réalisé dans le cadre à la fois des conventions avec les organisations professionnelles CAPEB et SCOPBTP, ainsi que dans le cadre des actions programmées avec les différentes FFB départementales et la FRB Bretagne.

Plusieurs réunions d'informations organisées avec les organisations professionnelles, à destination des adhérents sur des thématiques comme le risque routier, le risque travaux en hauteur, Prévention & Performance, prévention du risque amiante, ...

En outre, 26 « ateliers DU » (création ou mise à jour du DUER) auront été organisés de manière délocalisée avec les organisations professionnelles ou les services de santé travail. Ces ateliers ont impacté 163 participants.

### **Ciblage des actions (de l'action) pour 2020**

Les principales actions 2019 menées en région Bretagne sont reconduites en 2020 et apparaissent dans la fiche-action 1.3 ci-dessous.

- Le déploiement des plans d'actions opérationnelles avec les organisations professionnelles prévus dans le cadre des conventions régionales Bretagne et/ou partenariats existants (FFB, CAPEB, SCOPBTP, FRTP), va se poursuivre en 2020.

Pour cette année, des animations d'ateliers PPSPS seront en outre programmées dans ce cadre.

- Participation aux journées de la prévention, salon de la prévention avec nos partenaires Bretons.
- Le déploiement des actions existantes avec les partenaires institutionnels (CARSAT, DIRECCTE,) va se poursuivre en 2020 et notamment au travers du déploiement de la future convention régionale Travaux en Hauteur CARSAT Bretagne/OPPBTP Bretagne (cf sous-programme SP 2.2.1)
- Participation au salon ARTIBAT en 2020
- Poursuite des actions de partenariat existantes avec les services de santé au travail, comme :
  - La réalisation d'ateliers Document Unique (cf sous-programme 1.4)
  - Les études métiers MAECT suivant de nouvelles opportunités (cf sous-programme 3.2)
  - Les actions identifiées dans le cadre de la commission Régionale de Coordination des Services de Prévention du BTP Bretagne.



**Les actions en partenariats de l'agence Bretagne sont détaillées dans la fiche-action 1.3 Promotion et Partenariats ci-dessous.**

<b>FICHE-ACTION n° 1-3 : Promotion et partenariats</b>		
<b>ACTIONS</b>	<b>ACTEURS Partenaires</b>	<b>CALENDRIER</b>
<p><b>Poursuivre le déploiement des actions en partenariats avec les Organisations Professionnelles du BTP pour développer la culture prévention</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuivre le déploiement des actions de partenariats existantes avec l'ensemble des Organisations Professionnelles de Bretagne, particulièrement dans le cadre des conventions au "format national" qui prévoient notamment :               <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ l'animation des sessions collectives pour réalisation et la mise à jour des Documents Uniques d'Evaluation des Risques (DUER) sous MonDocUnique (cf Sous Programme 1.4)</li> <li>✓ l'animation des ateliers PPSPS</li> <li>✓ la réalisation de réunions d'information (réunions de sensibilisation thématiques sur les risques, lien entre Prévention &amp; Performance, outils de l'offre OPPBTP dont MonDocUnique et MonDocUniquePrem's et PREVENTIONBTPen Direct...)</li> <li>✓ la fourniture d'articles de promotion de la prévention (1 tous les 2 mois) destinés aux entreprises adhérentes</li> <li>✓ La participation de l'OPPBTP aux AG et Commissions Prévention des organisations professionnelles</li> </ul> </li> <li>- Décliner régionalement la convention nationale de partenariat UMGCCP (Union des Métiers du Génie Climatique et de la Couverture Plomberie) dans le cadre de l'action Travaux en Hauteur (cf SP 2.2.1)</li> </ul>	<p>Organisations professionnelles (FFB, CAPEB, SCOPBTP, FRTP)</p> <p>UMGCCP</p>	<p>Tout au long de l'année 2020 suivant les plans d'actions et calendriers des conventions de partenariat</p> <p>Cf SP 2.2.1</p>
<p><b>Poursuivre la réalisation des plans d'actions des Conventions avec les CFA du réseau 3CA BTP Bretagne (cf S.P. 1.6)</b></p>	<p>CFA du réseau 3CA Bretagne</p>	<p>cf S.P. 1.6</p>

<p><b>Développer / conforter la coordination et la complémentarité avec les services de santé au travail en s'appuyant sur les CPOM, pour notamment :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser en partenariat des études MAECT : cf Sous-Programme 3.3</li> <li>- accompagner les entreprises adhérentes pour la rédaction ou la mise à jour du DUER le cas échéant (cf sous programme 1.4)</li> </ul>	<p>Services de santé au travail</p>	<p>Cf SP 3.3</p>
<p><b>Participer à la complémentarité des acteurs de la prévention dans le cadre du PRST3</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Contribuer aux actions de coopération prévues dans le cadre du PRST3 avec les partenaires et participer aux Comités de pilotage du PRST3 et aux réunions du CROCT</li> </ul>	<p>DIRECCTE, CARSAT, ARACT, Services de santé au travail  CROCT</p>	<p>Suivant calendrier des actions du PRST3 et des réunions de COPIL et CROCT</p>
<p><b>Contribuer à la réalisation des manifestations régionales pour la promotion de la prévention en partenariat</b></p> <p>Journées de la prévention de la FFB Bretagne</p>	<p>FFB, CARSAT, Services de santé au travail</p>	<p>Au cours de l'année 2020, Suivant calendrier convenu avec les partenaires</p>
<p><b>Animer les réunions de promotion Prévention &amp; Performance</b> délocalisées à destination des adhérents des organisations professionnelles</p>	<p>Organisations professionnelles</p>	<p>Au cours de l'année 2020</p>
<p><b>Animer les réunions de sensibilisation Travaux réglementés &lt;18 ans</b> délocalisées à destination des adhérents des organisations professionnelles</p>	<p>Organisations professionnelles</p>	<p>Au cours de l'année 2020, Suivant calendrier convenu avec les partenaires</p>
<p><b>Participer au salon de la Prévention</b></p>	<p>CAPEB</p>	<p>Au cours de l'année 2020, Suivant calendrier convenu avec la CAPEB</p>
<p><b>Animer les réunions de sensibilisation Amiante SS4</b> délocalisées à destination des adhérents des organisations professionnelles et suivant opportunités, à destination des donneurs d'ordre (lien avec l'action 1.9 du PRST3)</p>	<p>CARSAT SIST, Organisations professionnelles, donneurs d'ordres (lien avec l'action 1.9 du PRST3)</p>	<p>Au cours de l'année 2020, Suivant calendrier convenu avec les partenaires</p>



Contribuer aux <b>Forums CARSAT</b> (Stand, Conférences) le cas échéant	CARSAT	Au cours de l'année 2020, Suivant calendrier à convenir avec la CARSAT
Contribuer aux manifestations des « <b>Coulisses du Bâtiment</b> » de la FFB	FFB	Calendrier à définir avec la FFB
Contribuer aux <b>commissions prévention</b> de la FFB et de la FRTP	FFB, FRTP	Calendrier à définir avec la FFB Calendrier à définir avec la FRTP
Contribuer aux salons régionaux :  - <b>ARTIBAT</b>	ARTIBAT	Octobre 2020
<b>Relayer les campagnes mailing ciblées</b> suivant le plan de promotion national (l'approche positive en prévention, l'offre MonDocUnique et MonDocPREM'S, le risque routier, CARTO amiante, CARTO silice PREVENTIONBTP en direct, le risque bruit, ...)	(lien avec l'action 3.7 du PRST3)	Au cours de l'année 2020
<b>Continuer de contribuer aux réunions de l'association ASE BTP</b> (lien avec sous programme 2.4)	ASE BTP	4 réunions/an

## ► SOUS-PROGRAMME 1-4 : LE DUER ET SON PLAN D'ACTION, UNE PRIORITE

---

L'évaluation des risques et la mise en œuvre d'un plan d'action de prévention sont la pierre angulaire de toute démarche de prévention.

Afin de développer la culture prévention, l'objectif de ce sous-programme consiste à inciter par tout moyen à la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUER) et de son plan d'action, en ciblant en premier lieu les TPE et entreprises artisanales.

- Ces dernières bénéficient depuis février 2018 d'un site dédié et d'un nouvel outil d'évaluation des risques professionnels, **monDocUnique Prem's**, plus simple d'utilisation.
- La réalisation, dans le cadre des partenariats (SP1-3) avec les organisations professionnelles et avec certains services de travail, d'ateliers de réalisation et de mise à jour du document unique avec **l'outil monDocUnique Plus** se poursuit, en fonction des besoins exprimés et des opportunités.
- La promotion des outils et services en ligne est à poursuivre et à intensifier pour les faire connaître aux entreprises qui sont prêtes et à même de mener leur démarche et à la faire vivre en autonomie.

En 2019, au travers de nos applications monDOCunique Plus et MonDOCunique Prem's, plus de 10 000 DU + plans d'action ont été générés [au niveau national](#), ce qui porte à 35 000 environ au total, les entreprises qui utilisent ce service en 2019.

### Éléments de bilan régional 2019

**Les cibles prioritaires** choisies pour suivre les ateliers étaient :

- ✓ Les entreprises leaders : entreprises dont les dirigeants ont une capacité d'influence dans la profession et pouvant être promoteurs des ateliers DU dans leur organisation ou leur section ;
- ✓ Les entreprises ciblées dans le cadre des conventions avec les organisations professionnelles ;
- ✓ Les entreprises identifiées par les services de santé au travail ;
- ✓ Les entreprises avec apprenti(s) dans le cadre des conventions en cours avec certains CFA BTP.

Au niveau de la région Bretagne, en 2019, 26 ateliers Document Unique (création ou mise à jour) auront été réalisés au global, que ce soit en partenariat avec les organisations professionnelles ou les services de santé au travail. Ces ateliers ont impacté directement 163 participants.



## Ciblage des actions pour 2020 :

En 2020, l'accompagnement des entreprises dans l'autonomie de réalisation de leur Document Unique avec Plan d'Actions va se poursuivre comme en 2019.

FICHE-ACTION n°1-4 : Accompagnement direct des entreprises pour le DUER		
ACTIONS	ACTEURS Partenaires	CALENDRIER
<p><b>Continuer de promouvoir les modules d'évaluation des risques MonDocUnique Plus et MonDocUniquePrem's</b> pour la réalisation et la mise à jour du DUER sur <a href="http://preventionbtp.fr">preventionbtp.fr</a> en s'appuyant sur le réseau des partenaires (cf sous programme 1.3)</p>	<p>Organisations professionnelles, Services de santé au travail, CFA3CABTP Bretagne (lien avec l'action 3.7 du PRST3)</p>	<p>En fonction du calendrier de promotion nationale et tout au long de l'année 2020</p>
<p><b>Réaliser les sessions collectives (Ateliers DUER) délocalisées pour la réalisation et la mise à jour du DUER sur <a href="http://preventionbtp.fr">preventionbtp.fr</a></b>, en particulier à destination :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– des entreprises adhérentes des organisations professionnelles ou ciblées dans le cadre des conventions de partenariats</li> <li>– des entreprises ayant une capacité d'entraînement pour la profession (leaders d'opinion)</li> <li>– des entreprises accueillant un apprenti</li> </ul>	<p>Organisations professionnelles, Services de santé au travail, CFA3CABTP Bretagne (lien avec l'action 3.7 du PRST3)</p>	<p>Tout au long de l'année 2020</p>
<p><b>Indicateurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Nombre d'ateliers DU total (OPBTP, OP, SIST, CFA, , ...)</i></li> </ul>		

## ► SOUS-PROGRAMME 1-5 : FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

---

L'objectif général de ce sous-programme est de déployer, en direction des entreprises, une **offre de formation, apte à leur apporter un soutien dans leur management de la prévention.**

Pour cela, deux objectifs sont définis :

- Donner une place essentielle à la formation dans les démarches de prévention, et dans l'accompagnement des entreprises, en tant que facteur de réussite prépondérant dans la pérennisation de toute démarche.  
Un parcours « prévention des risques » peut être proposé en fonction du contexte et des besoins de l'entreprise
- Proposer aux entreprises, en particulier aux grandes entreprises régionales, une offre de service formation adaptée à leurs besoins de management de la prévention et qui permette aux encadrants et à la direction de mieux remplir et assurer leur rôle dans la définition et la mise en œuvre de la démarche de prévention de l'entreprise.  
Ces formations (par ex. gamme Prév'action) sont à même de les aider à concevoir, mettre en place et maintenir une démarche de prévention des risques santé et sécurité au travail et d'amélioration des conditions de travail et à faire progresser leur culture de prévention.

Au niveau national, et à promouvoir en région, des supports courts de formation en e-learning ont été développés (D-Clic prévention). De plus l'offre de formation présentielle est régulièrement revue pour y intégrer des méthodes pédagogiques innovantes ou des éléments d'approche positive.

### **Éléments de bilan régional 2019 :**

Une bonne année concernant la Formation Professionnelle Continue, positivement impactée par des conventions nationales.

### **Ciblage des actions pour 2020 :**

Dans le cadre d'un plan de développement de la Formation Professionnelle Continue, poursuite des actions de promotion de la formation professionnelle continue de manière ciblée, et en particulier les formations à la culture prévention, comme valeur ajoutée essentielle de la démarche de conseil.



**FICHE-ACTION n°1-5 : Formation professionnelle continue (FPC)**

ACTIONS	ACTEURS Partenaires	CALENDRIER
<p><b>Développer en priorité les formations liés à la “Culture prévention” de manière ciblée</b>, pour favoriser le développement de système de management de la prévention dans les entreprises, développer la professionnalisation du travail en sécurité et soutenir les démarches de conseil en entreprises (cf catalogue formation de l’OPPBTBTP sur <a href="http://www.preventionbtp.fr">www.preventionbtp.fr</a>)</p> <p><b>Fidéliser</b> les entreprises formées</p>		<p>Tout au long de l’année 2020</p>
<p><b>Actions ciblées de prospection</b> Entreprises &gt; 50 salariés</p>		<p>Tout au long de l’année 2020)</p>
<p><b>Indicateurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Nombre de formations réalisées et de stagiaires formés / prévisionnel</i></li> </ul>		

## ► SOUS-PROGRAMME 1-6 : FORMATION INITIALE

---

Comme les années précédentes, ce sous-programme a pour objectif de développer **les compétences des jeunes en prévention des risques**, compétences qu'ils devront déployer plus tard dans les entreprises.

- Ingénierie pédagogique pour intégrer en amont la prévention dans les cursus de formation initiale (notamment programme BEST<sup>1</sup> adapté au BTP ; zoom chantier pour les CFA du BTP) en partenariat avec l'éducation nationale ou les académies et avec le réseau CCCA-BTP ;
- Développement d'outils pédagogiques pour les enseignants et formation des enseignants qui assurent le relai du développement des compétences auprès des jeunes ; à fin 2019 plus de 1 350 enseignants auront ouvert un compte sur le site dédié sur [preventionbtp.fr](http://preventionbtp.fr) et une trentaine de journées techniques auront été réalisées au [niveau national](#) ;
- Sensibilisation ou formation auprès des jeunes, notamment par l'intermédiaire du programme « 100 minutes pour la vie » qui a été réalisé en 2019 dans 112 établissements et par les cours assurés dans 17 IUT Génie Civil (programme BEST) [au niveau national](#) ;
- Sensibilisation auprès des entreprises accueillant des jeunes, en partenariat avec les CFA du BTP ;

Dans toutes ces actions et dans tous ces supports, il est important de développer les notions d'approche positive, d'approche économique et de s'attacher à proposer des méthodes pédagogiques innovantes

Ces dernières années des outils et supports innovants ont été développés, interactifs, ludiques, ambitieux sur le fond et simples sur la forme.

Il appartient aux agences d'en faire la promotion auprès des établissements d'enseignement notamment par l'intermédiaire des journées techniques enseignants proposées aux lycées et CFA du BTP, mais aussi, quand pertinent, auprès des IUT génie civil et écoles d'ingénieurs.

### **Éléments de bilan régional 2019**

Participation au sein des CFA Bretagne pour animer 100 min pour la vie

15 sessions impactant 826 apprentis

Animation de réunions au sein de l'IUT GC-CD Rennes (1<sup>o</sup> et 2 années)

---



## Ciblage des actions pour 2020

Les cibles prioritaires de nos actions sont :

- Les enseignants de la formation initiale professionnelle,
- Les étudiants de l'enseignement supérieur BTP.

Poursuite des actions partenariales en **Bretagne**, suivant le détail joint dans la fiche-action 1.6 ci-dessous.

<b>FICHE-ACTION n°1-6 : Formation initiale</b>		
<b>ACTIONS</b>	<b>ACTEURS Partenaires</b>	<b>CALENDRIER</b>
<p><b>Poursuivre les partenariats avec les associations des CFA 3CA BTP de Bretagne suivant le format de la convention nationale, pour :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Soutenir les équipes enseignantes et les maîtres d'apprentissage dans l'intégration de la prévention des risques au sein de la formation (outil EVRP en ligne, "agence en ligne PREVENTIONBTP En direct", espace enseignant sur <a href="http://www.preventionbtp.fr">www.preventionbtp.fr</a>, « ateliers pédagogiques en prévention » (APeP) et d'information sur les risques,...)</li> <li>– Sensibiliser les apprentis à la prévention des risques professionnels avec l'action "100 mn pour la vie"</li> <li>– Améliorer la santé et la sécurité dans les entreprises d'accueil des apprentis (diffusion des fiches d'accueil dans les livrets d'apprentissage, aide à la réalisation du DUER, participation aux CSE,...)</li> </ul>	<p>CFA 3CABTP Bretagne</p>	<p>Suivant le calendrier 2020 des conventions</p>
<p>Poursuivre les formations "Prévention des risques dans le BTP" dans les établissements de <b>formation initiale supérieure</b> partenaires, suivants les modules de formation nationaux OPPBTP</p>	<p>IUT GC-CD Rennres</p>	<p>Suivant calendrier universitaire 2020</p>
<p><b>Indicateurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Nombre d' « ateliers pédagogiques en prévention (APeP) » animés</i></li> <li>• <i>Nombre d'IUT avec une intervention de l'OPPBTP dans le cursus GCCD (Génie Civil Construction Durable)</i></li> <li>• <i>Nombre de sessions 100 mn pour la vie et nombre de participants</i></li> <li>• <i>Nombre de participants aux CSE des CFA 3CA</i></li> </ul>		

PROGRAMME STRATÉGIQUE

#02

# DIMINUER LES ACCIDENTS GRAVES ET MORTELS



HORIZON  
2020

PLAN STRATÉGIQUE  
PREVENTIONBTP



## PROGRAMME PRIORITAIRE N°2 : ACTIONS CIBLEES

---

Si l'indice de fréquence des accidents du travail dans le BTP a tendance à baisser ces dernières années, baisse confirmée pour 2017, ces accidents conduisent à déplorer de 110 à 150 décès chaque année (130 en 2015, 112 en 2016, 120 en 2017) [en France. Au niveau national comme au niveau de la région Bretagne](#), la branche représente environ 26% du nombre de décès du régime général, pour environ 8% des effectifs salariés. De plus, la part réelle des décès consécutifs à une maladie professionnelle imputable au BTP est certainement bien plus élevée que les 30 décès annuels indiqués par les statistiques AT/MP pour le CTN B.

La persistance d'une mortalité élevée est particulièrement inacceptable et tout doit être mis en œuvre pour la faire baisser. C'est une condition impérative de l'attractivité du métier, de sa valorisation, c'est une exigence professionnelle incontournable. La baisse des accidents graves et mortels est l'objectif prioritaire de ce programme et de ses actions.

L'accompagnement des entreprises a toujours été et reste au cœur de la mission de l'OPPBTB et dans ces perspectives, ce programme a pour objectif d'aborder différemment l'accompagnement des entreprises et autres acteurs de la construction en développant des actions ciblées.

Ces actions peuvent traiter d'un risque donné dont la gravité est reconnue et être à destination d'un panel d'entreprises les plus soumises à ce risque ou qui ont les moins bons résultats en termes d'accident du travail ou de maladie professionnelle (cf. SP2-2).

L'ambition au travers de ces actions ciblées est de concentrer les ressources sur un objectif bien défini, de mieux identifier et combattre les risques, de mieux accompagner les acteurs et de permettre ainsi une meilleure identification des pratiques performantes et des facteurs de réussite. Ceux-ci pourront ainsi être mieux portés à la connaissance de la profession et donc mieux mutualisés.

Il s'agit donc de mettre en œuvre des modes d'accompagnement prenant en compte quelques principes nouveaux :

- S'appuyer sur un ciblage précis (**risques principaux**, ex. chute de hauteur ; **publics spécifiques** dont les CSE et CSSCT, les maîtres d'ouvrage, les grandes entreprises, etc., dans un cadre précis et maîtrisé)
- Privilégier une approche collective et mutualisée, sur des actions et des thèmes sélectionnés par la branche du BTP avec des résultats partagés et exploitables par le plus grand nombre.
- Mettre en place une évaluation et une mesure systématique des résultats.

### Points clés

Dans le cadre de ce programme, il s'agit notamment de veiller à :

- Optimiser l'usage de nos ressources et l'efficacité de nos actions en les déployant vers des cibles identifiées, en termes de risques et publics spécifiques.

- Passer d'une logique unique d'accompagnement individuel (dont les résultats ne sont que la somme des actions individuelles), à une logique collective et mutualisée. La recherche systématique d'un retour d'expérience de nos actions et l'exploitation de celui-ci sont effectués de façon à ce que les enseignements qui en sont tirés puissent profiter à plusieurs entreprises (du même secteur, avec les mêmes problématiques, etc.) voire à la branche dans son entièreté.
- Porter une attention particulière à l'étude des accidents du travail (voir aussi SP3-2) et à la gestion des situations d'urgence (SP2-1), toujours avec une logique de retour d'expérience et donc de mutualisation.

### **Lien avec le Plan santé travail 3 (PST3) et la COG 2014-2017**

L'axe **PST 3** plus particulièrement en lien avec le programme prioritaire 2 (PP2) est :

- **L'axe 1 : Prévention primaire et culture de prévention.**

Dans cet axe, l'**objectif opérationnel n° 3 « mettre en œuvre une culture de prévention pour agir sur les risques professionnels prioritaires »** est particulièrement en phase avec le programme 2 car il privilégie les actions ciblées.

Il comprend notamment les actions 1.9 à 1.13 qui traitent du **risque chimique** et notamment de l'**amiante** (action 1.9), et les actions 1.14 et 1.15 destinées en priorité à la prévention des **risques de chute de hauteur**. On notera que l'action 1.15 est particulièrement axée sur la prévention des risques **en amont du chantier**, dans le cadre notamment de la **coordination SPS**.

La convention d'objectifs et de gestion (COG) 2014-2017 de la CNAM-TS met en avant dans son programme d'action 1.1, la nécessité de « **réduire les risques sur des cibles prioritaires** » et notamment ceux concernant les chutes de hauteur.

### **Les sous-programmes**

Ce programme comporte 7 sous-programmes.

- SP2-1 : Accompagnement des entreprises en situation d'urgence
- SP2-2 : Actions ciblées par risques et publics prioritaires
- SP2-3 : Accompagnement des CHSCT & CSE
- SP2-4 : Accompagnement des grandes entreprises
- SP2-5 : Accompagnement des maîtres d'ouvrage
- SP2-6 : Coordinateurs SPS
- SP2-7 : Accompagnement individuels d'entreprise (hors situation d'urgence)

Tous ces sous-programmes sont déclinés en agence dans le cadre du PRP par l'intermédiaire d'actions concrètes adaptées au contexte local.

**Les actions relatives à ces sous-programmes sont décrites dans les fiches actions présentées ci-après.**



## ► SOUS-PROGRAMME 2-1 : GESTION DES SITUATIONS D'URGENCE

---

Depuis toujours, l'organisme a été sollicité pour aider les entreprises à répondre aux situations d'urgence : accidents, mais aussi arrêts de chantiers, injonctions et courriers de mise en garde. En ces circonstances, les entreprises se tournent spontanément vers l'organisme ou y sont invitées, soit par leur organisation professionnelle, soit par l'inspection du travail ou la Carsat, en raison des compétences en conseil de l'organisme pour les entreprises du BTP.

Depuis 2016, nous avons apporté une aide à plus de 2 000 entreprises en situation d'urgence [au niveau national](#).

En 2020, en continuité avec les actions menées depuis le début du plan Horizon 2020, nous continuerons à :

- Apporter un soutien et proposer un accompagnement à toute entreprise en situation d'urgence qui nous sollicite, (AT grave ou mortel, arrêt de chantier, mise en demeure de la Direccte, menace de PV ou d'injonction), l'objectif étant d'aider à résoudre cette situation de crise.
- Pour tout AT grave ou mortel dont l'OPPBTP aura connaissance, prendre contact en vue de réaliser une analyse d'accident et proposer une action d'amélioration de la situation en prévention dans l'entreprise.

Les retours d'expérience de ces interventions permettront de mutualiser les enseignements qui en seront tirés, notamment grâce à l'application d'enregistrement et d'analyse des données des accidents du travail portés à notre connaissance, développée dans le cadre du sous-programme 3-2.

### **Ciblage des actions pour 2020**

Dans ce sous-programme, le ciblage est opéré par la situation de l'entreprise. Les situations d'urgence sont limitativement définies (AT grave ou mortel, arrêt de chantier, mise en demeure Direccte, injonction CARSAT, intention PV)

Les actions de ce sous-programme seront de déterminer en agence si telle situation d'urgence (SU) ou tel accident du travail (AT) est de nature à proposer un accompagnement (Démarche De Progrès, Contrat d'accompagnement, etc.) à l'entreprise ou de mener une analyse AT approfondie, avec pour modalités visées :

- 100 % des entreprises qui le demandent, sont aidées pour sortir de la situation d'urgence.
- Dans 100% des cas d'AT mortels connus une analyse de l'accident est effectuée avec les entreprises qui l'acceptent et un accompagnement est systématiquement proposé.
- Pour les AT graves ciblés par l'agence, si les enseignements sont mutualisables, un recueil d'informations et une analyse sont effectués avec les entreprises acceptant notre aide.

**FICHE-ACTION n°2-1 : Gestion des situations d'urgence**

<b>ACTIONS</b>	<b>ACTEURS Partenaires</b>	<b>CALENDRIER</b>
<p><b>Réaliser les accompagnements auprès des entreprises en "situation d'urgence".</b></p> <p>Dans la plupart des cas, l'accompagnement se fera à la demande de l'entreprise. Cependant suite à un AT grave ou mortel c'est l'OPPBTBTP qui peut être amené à proposer ses services à l'entreprise dans le cadre de sa mission de conseil.</p>		Tout au long de l'année 2020
<p><b>Indicateurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <i>Nombre de demandes situations d'urgence dont AT</i></li><li>• <i>Taux d'accompagnement suite à une situation d'urgence</i></li><li>• <i>Taux d'accompagnement suite à un AT</i></li></ul>		



## ► SOUS-PROGRAMME 2-2 : ACTIONS CIBLEES PAR RISQUES PRIORITAIRES

---

Dans le cadre de la construction du plan stratégique Horizon 2020, le principe d'action « Privilégier la dimension collective et mutualisée dans les actions et démarches de l'OPPBTP » nous amène à favoriser les **accompagnements d'entreprises ciblées dans le cadre d'actions collectives liées à un risque déterminé**. La baisse des accidents graves et mortels est l'objectif prioritaire de ces actions collectives ciblées.

Parmi les risques prioritaires, **les chutes de hauteur** sont l'objet depuis 2014 d'une attention particulière. En effet, les chutes de hauteur sont un risque majeur dans le BTP. A l'occasion d'une initiative de l'État qui a placé les chutes de hauteur dans le BTP parmi les priorités de l'Inspection du Travail en 2015, l'OPPBTP a lancé dès mai 2014, une action nationale sur ce thème, cette action s'est prolongée dans le cadre d'une des actions du PST3, l'action 1.14 dont l'objet général est la promotion de la prévention des risques de chute de hauteur et qui rassemble notamment État, CNAM, MSA, ANACT.

Outre cette action générale de communication et de promotion de la prévention du risque de chute, dans le cadre d'une convention de partenariat renouvelée en 2019 entre l'OPPBTP et la CNAM, des actions spécifiques de diagnostics et d'accompagnement des entreprises sont poursuivies.

En 2019, une nouvelle action ciblée, de prévention du **risque hyperbare** a été engagée. L'année 2019 a été consacrée à préparer l'action, notamment par la constitution d'une équipe dédiée de conseillers en prévention qui ont été formés aux spécificités des activités concernées, essentiellement les travaux en milieu sous-marin, et aux risques associés à ces activités.

L'action d'accompagnement des entreprises est prévue sur l'année 2020. Elle n'est pas organisée par agence, l'équipe de conseillers formés se répartissant les quelques 100 entreprises concernées en France.

Elle n'est donc pas incluse dans ce plan régional de prévention.

### **ACTION « RISQUE CHUTE DE HAUTEUR »**

Après une première période de 4 années dans le cadre du 1<sup>er</sup> partenariat avec la CNAM, ce sont plus de 5300 actions de conseils, et 464 actions structurantes (démarches d'accompagnements et contrats d'accompagnement) et 1300 actions de formations (5800 inscrits soit 7500 jours de formation) qui ont été réalisées entre le début de la campagne et aujourd'hui par les équipes opérationnelles de l'OPPBTP [de l'ensemble des régions](#).

Profitant donc de l'expérience acquise, nous souhaitons aller plus loin avec les entreprises concernées. Cela passe par des accompagnements techniques et réglementaires, prolongés dans la durée sur le champ de l'organisation et de la culture prévention, à déterminer selon le niveau d'engagement du chef d'entreprise.

Ce principe a été mis en œuvre dès 2018 et en 2019 dans les accompagnements menés. Il sera poursuivi en 2020. Il est en effet essentiel pour pérenniser la réduction de ce risque sur les chantiers, au-delà du premier palier technique et réglementaire.

## **Éléments de bilan régional 2019**

**Au niveau de la Bretagne**, pour la seule année 2019, ce seront plus de 36 entreprises de la cible qui auront bénéficié de diagnostics travaux en hauteur.

Le taux d'accompagnement des entreprises après diagnostic se sera traduit par la concrétisation des 30 accompagnements structurants (Démarche de progrès, contrats d'accompagnement...) et d'actions de conseil d'assistance technique.

En outre, près de 28 réunions de sensibilisation au risque travaux en hauteur auront été réalisées en partenariat avec les organisations professionnelles et les services de santé au travail.

## **Ciblage des actions pour 2020**

En 2020 les cibles sont celles qui ont été définies en 2019 à savoir :

- Entreprises du **cœur de cible initial accompagnées et/ou diagnostiquées** par l'OPPBTP : 20 à 49 salariés dans les métiers de couverture-bardage, charpente, maçonnerie gros-œuvre, traitement de l'amiante et constructions métalliques (4 codes risques) ;
- Entreprises de **couverture 20-49** adhérentes à l'UNCP (devenue UMGCCP) sur mobilisation de leur syndicat et qui n'ont pas bénéficié de l'accompagnement en première phase (environ 60 à 80 entreprises au niveau national) cf. convention nationale de juillet 2018 avec l'Union Nationale de Couverture Plomberie ;
- Entreprises de « Charpentes » (4391a) et de « Couverture par éléments » (4391b), les deux métiers à plus forte sinistralité sur les chutes de hauteur, en particulier sur les deux tranches d'effectif 10-19 (environ 1315 entreprises [au niveau national](#)) et 20-49 (528 entreprises [au niveau national](#)) ; ce qui comprend notamment :
  - o Les **activités de bardage 4391b** dans le métier « couverture par éléments » ce qui nous permettra d'avoir une attention particulière sur cette activité de **façadier** fortement exposée ; 10-49
  - o Les entreprises du **cœur de cible initial** accompagnées et/ou diagnostiquées par les CARSAT (879 entreprises avec diag initial et final) ;

## **Contexte régional et stratégie opérationnelle**

Actions d'accompagnement collectif des entreprises :

L'agence OPPBTP Bretagne contribuera aux actions d'accompagnement collectif des entreprises organisées par les partenaires (Organisations professionnelles, Services de santé au travail, CARSAT via la MOA, ...) :

- Animation des réunions d'information sur les bénéfices de la prévention du risque de chute de hauteur
- Animation des ateliers sur le PPS, les modes opératoires sur les travaux en hauteur, en lien avec le DUER. Le but de ces ateliers étant de pouvoir accompagner les entreprises dans la méthodologie de réalisation de leurs



modes opératoires et par conséquent de modifier durablement l'organisation des chantiers pour réduire les risques de chutes de hauteur

- Animation des formations de la gamme management, travaux en hauteur ou spécifiques métiers de l'offre de formation continue du catalogue OPPBTP (cf Sous-Programme 1.5).

**FICHE-ACTION n° 2-2-1 : Actions ciblées – risques prioritaires : Prévention du risque de chute de hauteur**

ACTIONS	ACTEURS Partenaires	CALENDRIER
<p>Réaliser la <b>2ème période 2019-2022 à la suite de la campagne nationale Travaux en hauteur 2014-2018</b>, avec l'objectif de faire progresser encore les entreprises de la cible et de nous assurer que l'amélioration en prévention s'observe également sur le chantier, en vue à terme, d'infléchir durablement la sinistralité liée aux travaux en hauteur dans les entreprises.</p> <p>En nous appuyant sur toute la gamme d'outils disponibles notre offre de service, nous devons garder <b>l'objectif de développer la professionnalisation du travail en hauteur en sécurité</b> dans les entreprises concernées du BTP (dont le travail en hauteur est inhérent à leur objet social).</p> <p><b><u>Actions d'accompagnement individuel des entreprises :</u></b></p> <p>L'accompagnement des entreprises ciblées pourra être orienté vers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'évaluation de la capacité de progrès des entreprises diagnostiquées, et mettre en œuvre les actions pertinentes de l'offre de service ;</li> <li>- l'enrichissement du retour d'expérience, en vue de leur mutualisation, en enrichissant nos bases Veille Techniques Terrain (« bonnes pratiques terrain ») et Prévention &amp; Performance à l'occasion des visites de chantier réalisées.</li> </ul> <p>Et afin de nous permettre de déployer notre argumentaire dans une approche positive, de faire prendre conscience à l'entreprise de l'espérance de gain associée à la prévention et de susciter son engagement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de proposer et instruire un dispositif d'aide financière (OPP/BTP et/ou CARSAT) suivant les modalités et conditions prévues;</li> <li>- de promouvoir l'offre de service digitale et les nouveaux outils;</li> <li>- de favoriser les adhésions au réseau CAP Prévention.</li> </ul>	<p>CARSAT</p> <p>(lien avec l'action 3 du PRST3)</p> <p>CARSAT Organisations professionnelles ASE BTP Services de santé au travail Entreprises du BTP</p> <p>(lien avec l'action 3 du PRST3)</p>	<p>Tout au long de l'année 2020</p>



<p><b>Actions d'accompagnement collectif des entreprises :</b></p> <p>L'agence OPPBTP Bretagne contribuera aux actions d'accompagnement collectif des entreprises organisées par les partenaires (Organisations professionnelles, chambres et sections professionnelles, Services de santé au travail, CARSAT via la MOA, ...):</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Animation des réunions d'information sur les bénéfices de la prévention du risque de chute de hauteur</li> <li>– Animation des ateliers sur le PPSPS, les modes opératoires sur les travaux en hauteur, en lien avec le DUER.</li> <li>– Animation des formations de la gamme management, travaux en hauteur ou spécifiques métiers de l'offre de formation continue du catalogue OPPBTP (cf. Sous-Programme 1.5)</li> </ul>	<p>CARSAT Organisations professionnelles ASE BTP Services de santé au travail Entreprises du BTP</p> <p>(lien avec l'action 3 du PRST3)</p>	<p>Tout au long de l'année 2020, suivant calendriers des partenaires</p>
<p>Poursuivre la participation aux CSE/CSSCT <b>dans les entreprises de plus de 50 salariés</b> ciblées dans le cadre de la campagne nationale Travaux en hauteur (cf sous programme 2.3) pour y promouvoir systématiquement la prévention du risque de chute de hauteur et l'appropriation du diagnostic Travaux en Hauteur.</p>	<p>CHSCT / CSE</p>	<p>Tout au long de l'année 2020,</p>
<p><b>Indicateurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Évolution permanente de la note O/T/H des diagnostics TH</i></li> <li>• <i>Nombre d'entreprises accompagnées (DDP, Contrat d'accompagnement)</i></li> <li>• <i>Taux d'accompagnement / nombre d'entreprises diagnostiquées</i></li> <li>• <i>Nombre de nouvelles entreprises diagnostiquées (diagnostic initial)</i></li> <li>• <i>Nb de dossiers d'incitation financière validés</i></li> <li>• <i>Nombre de participants aux réunions collectives d'information TH</i></li> <li>• <i>Nombre de participants aux ateliers « PPSPS, mode opératoire » animés</i></li> <li>• <i>Nombre d'entreprises UNCP (devenue UMGCCP) diagnostiquées ou accompagnées</i></li> </ul>		

<p><b>FICHE-ACTION n° 2-2-3 : Actions ciblées – risques prioritaires : Prévention du risque de travaux ferroviaires</b></p>		
<p><b>ACTIONS</b></p>	<p><b>ACTEURS Partenaires</b></p>	<p><b>CALENDRIER</b></p>
<p>Réaliser l'accompagnement des entreprises concernées</p>		<p>Tout au long de l'année 2020</p>
<p><b>Indicateurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Nombre d'entreprises accompagnées (DDP, Contrat d'accompagnement)</i></li> </ul>		

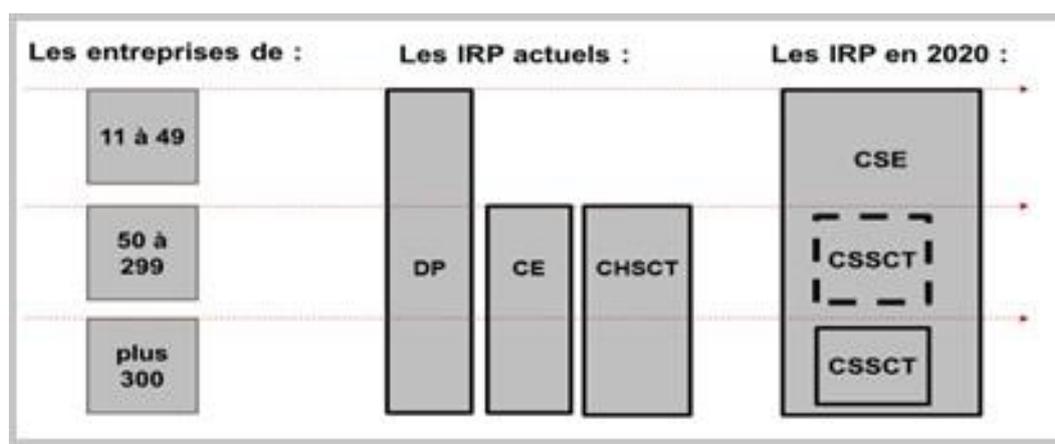
## ► SOUS-PROGRAMME 2-3 : ACCOMPAGNEMENT DES CSE

Ce sous-programme s'inscrit dans le programme prioritaire 2 dont les finalités sont de diminuer les accidents du travail graves et mortels en renouvelant l'accompagnement des entreprises et **des acteurs clés de la construction** dans une approche mutualisée et ciblée.

Organisme paritaire, l'OPPBTP a vocation à s'adresser tant aux chefs d'entreprises qu'aux salariés et à leurs représentants. Aussi, l'accompagnement des CSE et CSSCT, actuels et futurs, organes essentiels de prévention au sein des entreprises, s'inscrit naturellement dans le cadre de l'accompagnement opérationnel de terrain.

La mutation du système (CHSCT vers CSE) sera terminée en 2020. Outre l'identification des CSE créés, il nous est nécessaire de recueillir leurs besoins afin de positionner notre offre de service au plus juste et d'être présents de façon renforcée au côté des CSSCT créés pour les accompagner dans leur mission.

Ces comités restent l'instance privilégiée pour accompagner à la fois les salariés et les chefs d'entreprise dans leur démarche commune de prévention. Notre enjeu : contribuer au bon fonctionnement de ces IRP dans un contexte global de performance de l'entreprise.



### Éléments de bilan régional 2019

**Au niveau de la région Bretagne**, près de 55 CHSCT/CSE auront été accompagnés durant l'année 2019

### Ciblage des actions pour 2020

L'ensemble des CSE créés en lieu et place des CHSCT.

Sauf exception ou sollicitation, les CSE des entreprises de moins de 50 salariés seront accompagnés essentiellement au travers des services et de l'espace dédié accessibles sur le site internet [preventionbtp.fr](http://preventionbtp.fr).



ACTIONS	ACTEURS Partenaires	CALENDRIER
<b>Finaliser la Cartographie les 3 segments d'entreprises</b> (11 à 49, 50 à 299, plus de 300) et <b>identifier la transition progressive vers les CSE (et les CSSCT)</b>		1 <sup>er</sup> trimestre 2020
Pour le segment d'entreprises < <b>50 salariés</b> , accompagner les opérations de promotion nationales de : <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'espace internet dédié</li> <li>• La lettre des CSE</li> </ul>	Supports de communication des services de l'OPPBTP national	Tout au long de l'année 2020
Pour le segment d'entreprises <b>de 50 à 299 salariés</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuivre nos contacts avec les CSE,</li> <li>• Développer les ouvertures de compte sur l'espace CSE</li> <li>• Identifier les créations d'une CSSCT pour y participer au moins 1 fois / an</li> <li>• Promouvoir notre offre de formation</li> </ul>	Espace CSE en ligne national	Tout au long de l'année 2020
Pour le segment d'entreprises <b>de plus de 300 salariés</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier les créations d'une CSSCT</li> <li>• Participer aux réunions de CSSCT dès sa création (mini une fois/an)</li> <li>• Promouvoir de notre offre de formation</li> </ul>	Supports de communication des services de l'OPPBTP national	Tout au long de l'année 2020
<b>Continuer de promouvoir systématiquement la prévention du risque de chute de hauteur</b> lors de la participation aux CSE/CSSCT (cf sous programme 2.2.1).	(lien avec l'action 1.15 du PRST3)	Tout au long de l'année 2020
<b>Relayer les campagnes de promotion de l'espace CSE sur le site <a href="http://www.preventionbtp.fr">www.preventionbtp.fr</a></b> (cf sous programme 1.3).	Supports de communication des services de l'OPPBTP national	En fonction du plan de promotion national
<b>Indicateurs :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Nombre de participations aux réunions de CSE, CSSCT</i></li> <li>• <i>Nombre de stagiaires formés CSE ( cf Sous-Programme 1.5)</i></li> </ul>		

## ► SOUS-PROGRAMME 2-4 : ACCOMPAGNEMENT DES GRANDES ENTREPRISES

---

L'objectif général de ce sous-programme est de renforcer les relations de confiance avec les grands groupes, de travailler sur les solutions et démarche de prévention mises en œuvre et à venir et de développer des prestations adaptées. **Ce travail en profondeur permettra de collecter des enseignements, notamment sur les sujets de culture de prévention, qui pourront être mis à disposition de l'ensemble de la profession.**

Les objectifs de ce sous-programme sont :

- Construire, mettre en œuvre et **organiser en région la déclinaison des conventions nationales entre grands groupes et OPPBTP** et mettre en place des éléments pour mesurer l'impact des actions,
- Poursuivre la mise en œuvre en collaboration avec l'ICSI, de **diagnostics culture sécurité dans les grandes entreprises** intéressées (9 ont été réalisés sur 2018-2019 au [niveau national](#), 3 sont prévus sur 2020), expérimenter les accompagnements dans la mise en œuvre du plan d'action associé, et consolider les compétences opérationnelles correspondantes pour l'équipe dédiée, composée notamment de collaborateurs des agences.
- Construire grâce à l'expérience collectée et promouvoir au niveau national et régionale une **offre de service conseil et formation adaptée aux contextes des grandes entreprises.**

### Éléments de bilan régional 2019

**Au niveau de la Bretagne**, l'agence a mené les actions suivantes :

La principale action d'accompagnement dans le cadre de la Culture Sécurité avec les groupes Legendre et NGE Fondations :

Par ailleurs, des actions récurrentes ou ponctuelles (journées sécurité...) sont engagées avec Colas, Vinci Construction France, Eurovia ...



## **Ciblage des actions pour 2020**

Dans le cadre des objectifs opérationnels 2020, et dans la continuité des actions réalisées en 2018, les actions **précisées dans la fiche-action 2-4 ci-dessous**, sont prévues **au niveau de la région Bretagne**.

<b>FICHE-ACTION n°2-4 : Accompagnement des grandes entreprises</b>		
<b>ACTIONS</b>	<b>ACTEURS Partenaires</b>	<b>CALENDRIER</b>
<p><b>Poursuivre le déploiement des conventions de partenariats en cours avec les grandes entreprises</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Groupe Legendre :               <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Diagnostic Culture Sécurité ICSI/OPPBTP</li> </ul> </li> <li>– Groupe NGE Fondations :               <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Diagnostic Culture Sécurité OPPBTP</li> </ul> </li> </ul>	<p>LEGENDRE</p> <p>NGE</p>	<p>Tout au long de l'année 2020 en fonction des calendriers des conventions</p>
<p><b>Participer aux CSSCT des « grandes entreprises » bénéficiant d'une convention de partenariat (cf sous-programme 2.3)</b></p>		<p>Tout au long de l'année 2020</p>
<p>Contribuer aux <b>Journées Sécurité Grandes Entreprises</b></p>	<p>Grandes entreprises</p>	<p>Tout au long de l'année 2020</p>
<p><b>Participer aux réunions de l'association ASE BTP</b> (cf sous programme 1.3)</p>	<p>ASE BTP</p>	<p>4 réunions/an</p>
<p><b>Indicateurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Nombre de journées sécurité animées</i></li> <li>• <i>Nombre de participants aux journées sécurité</i></li> </ul>		

## ► SOUS-PROGRAMME 2-5 : ACCOMPAGNEMENT DES MAÎTRES D'OUVRAGE

---

En tant que donneurs d'ordres, les maîtres d'ouvrage jouent un rôle important dans l'organisation des opérations en termes de santé et sécurité au travail. Ils sont quotidiennement confrontés aux questions de prévention des risques professionnels, que ce soit pour leurs agents ou pour les équipes des entreprises qu'ils font intervenir.

Par ailleurs, pour les grands donneurs d'ordre industriels, l'application de standards internationaux - et notamment sociétaux - les conduisent à mener une politique prévention incluant leurs sous-traitants.

De son côté, la profession du BTP exprime régulièrement de fortes attentes quant à l'implication des Maîtres d'ouvrage et de leurs contractants dans les actions de prévention.

**L'objectif de ce sous-programme pour 2020 est essentiellement de déployer le partenariat LCA<sup>2</sup>/FFB/CNAM/OPPBTP en fonction des dynamiques régionales.**

**Les autres actions d'accompagnement ou partenariats possibles seront étudiées au coup par coup en fonction de la valeur ajoutée qu'elles présentent, évaluée en collaboration avec la direction du développement. Un retour d'expérience sera organisé et partagé avec la direction du développement.**

### **Ciblage des actions pour 2020**

Les entreprises du réseau LCA suivant les opportunités et dans le cadre d'une démarche collective encadrée par une convention.

**Ces actions sont précisées dans la fiche-action 2.5 ci-dessous.**

---

<sup>2</sup> LCA Les Constructeurs Aménageurs



**FICHE-ACTION n° 2-5 : Accompagnement des Maîtres d'ouvrage**

ACTIONS	ACTEURS Partenaires	CALENDRIER
Participer à la “ <b>Formation des Maîtres d’ouvrage</b> ” en partenariat avec la CARSAT (convention CARSAT Bretagne– OPPBTP Bretagne)	CARSAT	Au cours de l’année 2020
Poursuivre les actions dans le cadre du projet <b>CARTO Amiante</b> (cf. sous programme 3.3)		Tout au long de l’année 2020
Répondre aux sollicitations d’actions de conseil et de formation des Maîtres d’ouvrages (CHU Brest, LCA...)	MO	Tout au long de l’année 2020

## ► SOUS-PROGRAMME 2-6 : ACCOMPAGNEMENT DES COORDONNATEURS SPS

---

L'objectif de ce sous-programme est :

- d'une part, d'apporter tout le soutien nécessaire à la coordination Sécurité et protection de la santé et à ses acteurs essentiels, les coordonnateurs SPS, pour que les objectifs de prévention des dispositions de coordination SPS soient mieux atteints et que chaque acteur soit gagnant : entreprises, maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre et salariés du BTP.
- d'autre part de la développer pour en faire un levier essentiel de la culture prévention.

Pour ce faire, au niveau national, les actions suivantes sont engagées.

- Suivi auprès de l'État des évolutions réglementaires et participation à l'évaluation et aux évolutions du dispositif actuel de formation ;
- Établissement de guides et référentiels métiers ;
- À la suite de la réalisation par les instances représentatives de la profession SPS d'un « livre blanc » de la coordination SPS et de la réunion de bilan organisée en mars 2019, soutien aux groupes de travail créés pour mettre en œuvre les recommandations du « livre blanc ».

Depuis le lancement des rencontres SPS, 206 réunions rassemblant près de 4300 coordonnateurs SPS ont eu lieu France entière (présence moyenne de 22 CSPS par réunion). En 2019, l'espace internet dédié à la CSPS et aux rencontres régionales a été consulté environ 1100 fois.

### Éléments de bilan régional 2019

**Au niveau de la région Bretagne**, ce sont 3 rencontres régionales qui auront été réalisées sur différentes thématiques pour un total de 49 participants.



## Ciblage des actions pour 2020

<b>FICHE-ACTION n°2-6 : Accompagnement des coordonnateurs SPS</b>		
<b>ACTIONS</b>	<b>ACTEURS Partenaires</b>	<b>CALENDRIER</b>
<p><b>Poursuivre l'organisation les rencontres régionales CSPS Bretagne</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– réaliser l'animation (en partenariat avec la CARSAT Bretagne) des 3 sessions prévues en 2020 suivant les thématiques à définir avec les participants</li> </ul>	CARSAT	Calendrier à définir
<p><b>Indicateurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Nombre de rencontres régionales CSPS</i></li> <li>• <i>Nombre de CSPS ayant participé aux rencontres régionales CSPS</i></li> </ul>		

## ► SOUS-PROGRAMME 2-7 : ACCOMPAGNEMENTS INDIVIDUELS

---

Horizon 2015 avait fait de l'accompagnement des entreprises un point central. Avec Horizon 2020, l'accent est mis sur les cibles prioritaires (voir les autres sous-programmes).

Les priorités pour 2020, en continuité avec les années précédentes sont :

- Un ciblage prioritaire des accompagnements individuels sur les entreprises pour lesquelles cet accompagnement sera susceptible de produire des résultats exploitables pour toute la profession et sur les entreprises qui seront naturellement des relais d'une culture de prévention performante,
- La mise en œuvre de méthodes et moyens permettant l'application du principe de mutualisation des actions menées en accompagnement.

### Éléments de bilan régional 2019

**Au niveau de la région Bretagne**, 9 accompagnements individuels du SP 2.7 ont été engagés.

Les contrats d'accompagnement se sont principalement articulés autour de la mise en place du Chargé de prévention et particulièrement dans l'accompagnement post-formation.

19 Bonnes pratiques observées ont été formalisées sous forme de Veille Techniques Terrain.

En outre, 12 réunions du réseau CAP Prévention auront été animées pour 83 participants autour des thématiques :

- Mars 2019 : « L'innovation digitale au service de l'entreprise: Des outils simples pour booster la prévention »
- Juin 2019 : « Booster l'attractivité du BTP »
- Octobre 2019 : « Les travaux en hauteur : Retour sur la campagne travaux en hauteur, Comment vous organisez-vous, choisissez-vous vos équipements, formez-vous votre personnel ? »



<b>FICHE-ACTION N°2-7 : ACCOMPAGNEMENTS INDIVIDUELS (HORS DUER ET RISQUES PRIORITAIRES)</b>		
<b>ACTIONS</b>	<b>ACTEURS Partenaires</b>	<b>CALENDRIER</b>
<p>– <b>Aux entreprises concernées par ce sous-programme, proposer à partir de l'analyse de la demande et réaliser les accompagnements les plus pertinents en utilisant l'offre du catalogue conseil : accompagnements structurants (Démarche De Progrès (DDP), Contrat d'accompagnement), assistance technique (Conseil Technique Terrain, Autres Actions de Conseil, ...)</b></p>		Tout au long de l'année 2020
<p><b>Avec l'accord de l'entreprise, recueillir les retours d'expérience issus de l'accompagnement</b> (Veille Technique Terrain, études de cas Prévention &amp; Performance, Zoom Chantier, observations CARTO Amiante, articles pour la revue PREVENTIONBTP ou sa version numérique) <b>pour alimenter la base de données REX mutualisable pour toute la branche</b> (cf sous programmes 1.2, 3.2)</p>		Tout au long de l'année 2020
<p><b>Organiser les sessions Cap Prévention (10 sessions prévues) à destination des "chargés de prévention des entreprises" (cf SP 2.7) suivant les thématiques retenues :</b></p> <p>Mars 2020 : Risques professionnels : les intérimaires en 1ere ligne            Juin 2020 : Rétrospective 10 ans CAP            Octobre 2020 : Risques routiers : arrimage des charges</p>	Membres CAP	Mars 2020  Juin 2020  Octobre 2020
<p>Développer les adhésions au <b>réseau CAP Prévention</b> et l'animation des réunions du réseau, ainsi que le nombre de participants.</p>		Réunions du réseau CAP Prévention en avril, juin et octobre 2020
<p><b>Indicateurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'entreprises ayant acceptée une sollicitation (zoom chantier, CARTO amiante, Veille Technique Terrain, études de cas Prévention &amp; Performance) suite à un accompagnement réalisé sur les 5 dernières années (DDP, Contrat d'accompagnement ou ADAPT)</li> <li>• Nombre d'entreprises accompagnées</li> <li>• Nombre de réunions du réseau CAP Prévention animées</li> <li>• Taux de nouveaux adhérents au réseau CAP Prévention / nombre d'accompagnements</li> </ul>		

PROGRAMME STRATÉGIQUE

#03

**AMÉLIORER  
LES CONDITIONS  
DE TRAVAIL**

**HORIZON  
2020**

PLAN STRATÉGIQUE  
PREVENTIONBTP



## PROGRAMME PRIORITAIRE N°3 : AMELIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL

---

De nombreuses études et analyses techniques développées dans le cadre du plan HORIZON 2015 ont démontré le potentiel d'innovation et de diffusion pour des solutions performantes d'amélioration des conditions de travail, favorables à la prévention de l'usure professionnelle et au maintien dans l'emploi.

En particulier, l'exploitation systématique des retours d'expérience lors des actions de terrain des conseillers de l'OPPBTB, des innovations proposées par les entreprises, fabricants de matériaux et matériels ou entreprises du BTP, permet de construire des bases de solutions facilement exploitables par les entreprises

**L'objectif de ce 3<sup>ème</sup> programme stratégique porte donc sur l'amélioration des conditions de travail** grâce au développement de **solutions innovantes issues de travaux d'études et d'observation sur les chantiers, de retours d'expérience des actions de terrain** des personnels de l'Organisme et de certains services de santé partenaires.

Les études seront généralement conduites dans le cadre de partenariats avec les syndicats professionnels et les fabricants de matériels et matériaux y seront chaque fois que possible associés pour assurer une meilleure mise en application des solutions trouvées.

### Points clés

Dans le cadre de ce programme, il s'agit notamment de veiller à :

- Faire évoluer et maintenir la base de données « Conditions de travail », à partir des retours d'expérience de terrain, dont les analyses d'accidents du travail à partir de l'application de saisie et exploitation des données développées et livrées en 2019) ;
- Développer, en partenariat avec les organisations professionnelles et/ou syndicats de métiers et les Services de santé au travail les « études métiers et conditions de travail » ;
- Réaliser des études techniques et actions de veille en collaboration avec d'autres organismes ;
- Formuler des préconisations aux constructeurs, distributeurs et normalisateurs, sur la base des résultats des études techniques et des participations aux commissions de normalisation.

### Lien avec le Plan santé travail 3 (PST 3)

L'axe du **PST 3** plus particulièrement en lien avec le programme prioritaire 3 (PP3) est :

- **L'axe 1 : Prévention primaire et culture de prévention.**

Dans cet axe, **l'objectif opérationnel n° 2 qui concerne « l'usure professionnelle »** est en convergence avec les objectifs du PP3.

Les actions 1.6 « **Évaluer et diffuser les démarches et les outils développés notamment en matière de prévention des TMS** » et 1.7, « **Agir en amont sur la conception des équipements et des lieux de travail** » sont à rapprocher des objectifs des sous-programmes du PP3.

### **Les sous-programmes**

Ce programme comporte 7 sous-programmes.

- SP3-1 : Pénibilité
- SP3-2 : Base de données « Solutions Conditions de travail »
- SP3-3 : Études « Conditions de travail »
- SP3-4 : Risque chimique - Études et outils techniques (et notamment risque amiante et silice)
- SP3-5 : Constructeurs et normalisation

Ces sous-programmes sont plus spécifiquement pilotés par la direction technique de l'OPPBTB.

Néanmoins, les agences y contribuent de façon notable par la mise à disposition de collaborateurs pour les études risques chimiques (SP3-4), et pour les études métiers et conditions de travail (SP3-3), et par le recueil de situations et solutions « conditions de travail » et l'analyse des accidents du travail portés à notre connaissance (SP3.2)

**Les actions relatives à ces sous-programmes sont décrites dans les fiches actions présentées ci-après.**



## ► SOUS-PROGRAMME 3-2 : BASE DE DONNEES « SOLUTIONS CONDITIONS DE TRAVAIL »

---

Les objectifs de ce sous-programme sont de

- Mettre à disposition des entreprises des solutions pratiques de prévention (ex. « solutions chantier », « Prévention et Performance », « question/réponse », analyses AT) issues des retours d'expérience et des études de terrain et pour ce faire créer un espace dédié pour la base de données sur notre site internet [www.preventionbtp.fr](http://www.preventionbtp.fr), en envisageant systématiquement la question des conditions de travail ;
- Exploiter ainsi les observations sur les chantiers réalisées lors des actions de terrain des conseillers, ou de la part de partenaires comme les services de santé et certaines grandes entreprises ;
- Partager des modes opératoires et innovations qui améliorent les conditions de travail proposés par les entreprises et par les fabricants de matériaux et matériels.

En agence, les ingénieurs et conseillers en prévention sont mobilisés et restent vigilants pour identifier dans leurs activités courantes de terrain les situations de travail, les organisations, les équipements favorisant la prévention des risques santé et sécurité au travail et l'amélioration des conditions de travail.

### Éléments de bilan 2019

À ce jour, l'organisme dispose de bases de connaissance indexées, à savoir :

- Base Questions/Réponses : plus de 1300 QR dont la quasi-totalité en ligne ;
- Base VTT : plus de 1300 cas dont 450 Solutions Chantiers en ligne ;
- Cas Prévention & Performance : 295 études.

### Ciblage des actions pour 2020

Contributions de **Bretagne** :

- Poursuite de la réalisation des études de cas Prévention & Performance (cf sous-programmes 1.2.2 et 2.7)
- Poursuite de la contribution à la réalisation des VTT (Veille Technique Terrain) et de l'enrichissement de la base Questions/Réponses

**FICHE-ACTION n°3-2 : Construction et maintien d'une base de données « solutions conditions de travail »**

ACTIONS	ACTEURS Partenaires	CALENDRIER
<p>Lors des observations faites sur les chantiers ou à l'occasion des conseils et accompagnements des entreprises, saisir les opportunités de réaliser <b>des retours d'expérience (REX)</b> en vue de leur mutualisation au niveau national, comme :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les VTT (Veille Technique Terrain)</li> <li>- les analyses AT (Accidents du Travail) : cf sous programme 2.1</li> <li>- les études P&amp;P (Prévention et Performance) : cf sous programmes 1.2.2</li> <li>- l'enrichissement de la base Questions/Réponses</li> </ul>	<p>Services centraux nationaux de l'OPPBT  Entreprises</p>	<p>Tout au long de l'année 2020</p>



## ► SOUS-PROGRAMME 3-3 : ÉTUDES CONDITIONS DE TRAVAIL

---

Les objectifs de ce sous-programme sont de :

- Mettre en place les méthodes et moyens nécessaires à la réalisation chaque année d'études « métiers » en partenariat avec les organisations professionnelles intéressées et avec le soutien essentiel des services de santé. 5 à 10 études par an sont envisagées,
- Engager des études de fond sur des sujets de prévention d'actualité : par ex. Impact du Lean Construction et des chantiers 5S en liaison avec la FFB/UMGO ; développement des synergies BIM et Prévention avec les partenaires du Plan de Transition Numérique ; impact des Robots d'Assistance Physique (RAP) en matière de prévention, etc.

En agence, certains collaborateurs ont été formés comme superviseur ou intervenant dans ces études au côté des services de santé. Ils sont sollicités en fonction du déclenchement de chaque étude, une fois les projets validés par les organisations professionnelles.

Au niveau national, à fin 2019, 6 études métiers sont l'objet de commissions d'amélioration (étancheurs, démolisseurs, coffreurs-bancheurs, maçons, serruriers, canalisateurs) pour définir le plan d'action d'amélioration des conditions de travail, 3 sont en cours de phase d'observation (couvresseurs, plâtriers, électriciens) et 2 sont en cours de réflexion.

### **Éléments de bilan régional 2019**

**L'agence Bretagne** a fortement contribué à la réalisation de l'étude métier MAECT UMGO, en partenariat avec des services de santé au travail régionaux (SP BTP 35).

### **Ciblage des actions pour 2020**

**Au niveau de l'agence Bretagne :**

- Contribuer à l'étude métier MAECT (Méthode d'Analyse et d'Évaluation des Conditions de Travail) plaquiste, en partenariat avec le service de santé au travail régional SPBTP35 et en coordination avec les services centraux nationaux de l'OPPBTB et le syndicat professionnel UMPI (Union des Métiers du Plâtre et de l'Isolation).
- Suivant opportunités, à la demande des entreprises, réaliser des accompagnements ADAPT BTP (Aides à l'Amélioration des Postes de Travail).

**FICHE-ACTION n°3-3 : Études conditions de travail**

<b>ACTIONS</b>	<b>ACTEURS Partenaires</b>	<b>CALENDRIER</b>
<b>Contribuer à la réalisation de l'étude métier MAECT</b> (Méthode d'Analyse et d'Evaluation des Conditions de Travail) <b>Plaquiste</b>	UMPI SPBTP35	2020
<b>Réaliser les accompagnements ADAPT BTP (aides à l'Amélioration des Postes de Travail)</b> demandées par les entreprises	Lien avec l'action 1.6 du PRST3 (Prévention des TMS)	Au cours de l'année 2020 suivant les opportunités



## ► SOUS-PROGRAMME 3-4 : RISQUES CHIMIQUES, ETUDES ET OUTILS TECHNIQUES

---

Les objectifs de ce sous-programme sont :

- de participer activement à la connaissance scientifique, académique et opérationnelle sur les risques chimiques les plus importants et notamment les risques amiante et silice et certains risques émergents.

À ce titre, l'OPPBTP est partie prenante dans certains projets conséquents au niveau national (ex. projet PMAi : étude et état des lieux sur les risques liés aux particules minérales allongées d'intérêt) et contribue à l'alimentation de la base de données « Carto amiante » sur les valeurs d'empoussièrément en fonction des situations de travail et des modes opératoires.

Le bilan à fin 2019 de ces actions est très positif, avec notamment, pour Carto Amiante, la publication de deux rapports et un troisième en préparation, rassemblant plus de 1000 mesures [réalisées sur l'ensemble des régions](#).

- d'aider les entreprises à mettre en œuvre concrètement la prévention du risque chimique, en leur fournissant **des bases de connaissance complètes (bases de données, conseils de prévention associés) et des outils informatiques adaptés à leur métier** (ex. module d'évaluation du risque chimique présent sur l'espace e-service du site PreventionBTP).

Fin 2019, une quinzaine de règles de l'art SS4 sont finalisées en partenariat avec les organisations professionnelles et seront proposées à la profession via une application accessible à tous.

L'appropriation par les entreprises de ces supports de prévention et leur déploiement sur le terrain contribuent à l'amélioration des conditions de travail des salariés.

### Situation et contexte locaux

### Éléments de bilan régional 2019

- **Au niveau de l'agence Bretagne**, des mesures sur 3 chantiers Carto silice et 3 chantiers Carto amiante ont été réalisés.

## Ciblage des actions pour 2020

FICHE-ACTION n°3-3 : Études conditions de travail		
ACTIONS	ACTEURS Partenaires	CALENDRIER
Suite à l'appel à projets 2018 de la Direction Technique de l'OPPBTP, contribuer aux observations menées dans le cadre de projet <b>Carto Silice</b> , notamment dans le cadre des partenariats avec les organisations professionnelles	Organisations professionnelles Entreprises Direction Technique de l'OPPBTP	Tout au long de l'année 2020
Suite à l'appel à projets 2018 de la Direction Technique de l'OPPBTP, contribuer aux groupes de travail nationaux sur les projets <b>Règles de l'art amiante SS4 et Processus innovants amiante SS4</b>	Direction Technique de l'OPPBTP	Tout au long de l'année 2020

PROGRAMME STRATÉGIQUE

#04

**DÉVELOPPER  
DES SOLUTIONS  
DIGITALES  
AU SERVICE  
DE LA PRÉVENTION**

**HORIZON  
2020**

PLAN STRATÉGIQUE  
PRÉVENTIONBTP



## PROGRAMME PRIORITAIRE N°4 : DIGITAL

---

### **Stratégie digitale : des solutions innovantes pour démultiplier notre action et faciliter la prévention.**

Il s'agit de faciliter la prévention, en développant une stratégie digitale et des outils numériques en mesure de toucher chaque entreprise du Bâtiment et des Travaux Publics, et de leur apporter des services personnalisés partout et tout le temps

En nous appuyant sur les travaux et résultats obtenus depuis le début du plan, nous poursuivons notre chemin pour que la prévention soit perçue positivement et soit effectivement accessible et simple à mettre en œuvre, au travers de l'utilisation des moyens du Digital.

Objectif : un service personnalisé à chaque entreprise, voire à chaque salarié du BTP.

### **Points clés**

Dans le cadre de ce programme, il s'agit notamment de :

- Faire évoluer en permanence notre site internet preventionbtp.fr et les services proposés pour mieux répondre aux besoins et attentes des entreprises : poursuivre le travail déjà engagé sur la personnalisation du parcours des visiteurs du site preventionbtp.fr, aider les entreprises à passer à l'action en leur proposant, en fonction de leurs problématiques de mettre en œuvre des actions concrètes grâce aux services et outils disponibles sur le site internet preventionbtp.fr.

Un travail de fond est réalisé depuis 2019 pour faire évoluer notablement l'offre de service digitale de l'OPPBTP : plus de simplicité, plus de pertinence, plus d'efficacité ; y compris en mobilité, pour faciliter la prévention sur et depuis le terrain. À noter que fin 2019, les visites sur preventionbtp.fr, additionnées à celles de monDOCunique Prem's et celles de PréventionBTP en Direct se monteront à plus 1 800 000 [pour toute la France](#).

### **Les sous-programmes**

Ce programme comporte en 2020 2 sous-programmes (intégration des sous-programmes antérieurs SP4-3 et SP4-4 dans le SP 4-2).

- SP4-1 : Politique digitale future de l'OPPBTP
- SP4-2 : Refonte de l'écosystème digital

**Ces sous-programmes sont pilotés par la direction Communication de l'OPPBTP avec le soutien et la contribution des agences pour participer à certains projets.**

NB : Préventionbtp-en-direct (« l'agence en ligne ») qui faisait l'objet d'un projet en 2017 et 2018 est opérationnel depuis mi 2018. Ce service est maintenant intégré à l'offre de service proposée aux entreprises et salariés grâce à la contribution active de collaborateurs des agences.

[www.preventionbtp.fr](http://www.preventionbtp.fr)  
[www.oppbtp.com](http://www.oppbtp.com)



**Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics**

**AGENCE Bretagne**

18-20, rue Bahon-Rault,

35000 RENNES

Tel : 02 99 38 29 88

Bretagne@oppbtp.fr

**PASSEZ SIMPLEMENT À LA PRÉVENTION**

**OPP3TTP**  
*La prévention BTP*